

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ENTRE BONAPARTISTES

Une curieuse polémique vient de s'engager entre bonapartistes. Un certain nombre d'entre eux se sont imaginés de rajouir leur parti et de s'affranchir de la direction des vieilles barbes au nombre desquelles figurait, paraît-il, malgré toute son ardeur juvénile, M. Paul de Cassagnac. Ils ont mis à leur tête le fougueux M. Lasies et un royaliste d'hier, rallié au bonapartisme. M. le comte de Dion, qui s'intitule modestement un homme d'action. Pour fêter la constitution de ce nouvel état-major, un banquet a eu lieu d'où l'on a naturellement exclu M. de Cassagnac.

Celui-ci s'en est vengé en administrant à son ancien élève Lasies et à M. de Dion une magistrale volée de bois vert. Il s'est particulièrement appliqué à faire ressortir la naïveté de ses concurrents qui s'imaginaient duper la démocratie en se déclarant républicains consulaires.

Les « républicains consulaires » avaient qu'ils s'efforceraient de rétablir le Consulat au profit du prince Victor. C'était en attendant mieux. Mais M. de Cassagnac ne pouvait pas admettre qu'on parût manquer de foi dans l'idée napoléonienne et adhérer même conditionnellement à la République. Aussi bien, le directeur de l'*Autorité* avait pour lui la vieille expérience.

Lui aussi à un certain moment avait consenti à mettre son drapeau en poche. Il avait pris sa part dans le mouvement boulangiste. A quoi bon ? Les électeurs virent clair et ne se laissèrent pas prendre au piège. Il en irait assurément de même encore aujourd'hui.

M. de Cassagnac a le mérite de la franchise. A qui, dit-il avec raison, M. de Dion et M. Lasies feront-ils croire que si Victor Napoléon était élu Président de la République, il ne ferait pas comme ses oncles, et ne rétablirait pas l'Empire. M. de Cassagnac ne se trompe point. Après Bromsire et Décembre, les républicains ne seront pas assez jobards pour se prêter à la comédie d'un Consulat.

Mais n'attachons pas plus d'importance qu'il ne convient à cette discussion. Enregistrons la polémique à titre de curiosité, il ne saurait nous déplaire de voir les bonapartistes divisés, mais seraient-ils unis, que nous, nous pourrions tout aussi aisément nous rire de leurs efforts.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 décembre

PRÉSIDENTIE DE M. BOURGEOIS

La proposition d'amnistie votée au Sénat, est déposée sur le bureau de la Chambre.

La Chambre s'occupe du projet tendant à compléter l'outillage national, par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, ainsi que par l'amélioration des canaux, rivières et ports.

Ce projet, voté sur la proposition de M. Baudin il y a deux ans, portait pour 703 millions de travaux. Le Sénat l'a modifié et l'a réduit à 365 millions.

Le gouvernement et la commission proposent d'accepter le projet ainsi modifié.

M. Lébrun parle au sujet du canal du Nord-Est, M. Sénac en faveur du canal des deux mers.

M. Baudin présente des observations et demande à la Chambre de voter le projet voté par le Sénat.

Les divers articles du projet sont adoptés. Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Le budget de 1904

La commission des finances du Sénat a entendu M. Chaumié, sur les chapitres réservés de son ministère.

La commission a ensuite terminé l'examen du budget de l'instruction publique.

On sait que la commission avait apporté au budget de l'instruction publique 80,500 francs de réduction. Après audition de M. Chaumié, elle a rétabli 22,000 fr. La réduction totale définitive ne sera donc que de 58,500 francs.

M. Pelletan, entendu sur son budget, dont les crédits sont diminués de plus d'un million, a insisté pour le rétablissement des chiffres de la Chambre, notamment en ce qui concerne l'entretien des ouvriers des arsenaux (réduction de 725,000 francs), et en ce qui concerne les points d'appui de la flotte (réduction de 650,000 fr.)

M. Loubet en Italie

M. Loubet arriverait à Rome le 6 avril prochain et en repartirait le 11.

Dans une réunion, le maire de Rome a été nommé président du comité des fêtes qui seront données en l'honneur du président de la République. MM. Garroni, président de la Chambre de commerce; comte de San Martino, le statuaire Apolloni, représentant le Cercle artistique et d'autres notabilités étaient présents. Un échange de vues a eu lieu entre le maire et les membres du comité.

Le programme officiel de la réception comprendra : la réception de M. Loubet à la gare par le roi; la réception place Esedra par le maire; dîner officiel à la cour; réception au Capitole; revue militaire aux Prati di Castello; soirée de gala au théâtre Argentina, avec grand spectacle de musique et ballet. Le spectacle donné à l'Argentina serait représenté le soir suivant, au théâtre Costanzi, en l'honneur de la colonie française. On organiserait une grande fête de nuit au Pincio, pendant laquelle il y aurait un grand festival populaire sur la place du Peuple.

Le comité organiserait aussi une fête à la villa Borghèse, un grand concert dirigé par M. Mascagni et une retraite aux flambeaux place du Quirinal.

Pendant son séjour en Italie, M. Loubet visiterait aussi Naples et Florence.

L'avancement des instituteurs

Un certain nombre de députés, membres de la commission du budget et de la commission de l'enseignement, ainsi que les auteurs des propositions relatives au recrutement et à l'avancement des instituteurs et institutrices, se sont réunis, hier, en conférence au Palais-Pourbon.

Après un examen approfondi de cinq propositions de MM. Carnaud, Maurice, Faure, Noulens, Chaumat et Bepmale, ils se sont mis d'accord sur les trois points suivants :

1° Maintien d'un seul cadre d'instituteurs, sans distinction de brevets. Dans l'avenir on ne pourra plus entrer dans l'enseignement primaire que si l'on a passé, soit comme interne, soit comme externe, dans les écoles normales et après avoir subi un examen pédagogique qui sera rendu très difficile.

2° En ce qui concerne l'avancement, le nombre des classes restera fixé à cinq, avec, en plus, les

stagiaires. Les règles de l'avancement seront fixées comme dans la loi de finances de 1903, complétée par celle de 1904 ;

3° Voici quels seraient les divers traitements des instituteurs et des institutrices :

Instituteurs stagiaires : 1,100 francs ; 5^e classe, 1,200 francs ; 4^e classe, 1,500 francs ; 3^e classe, 1,800 francs ; 2^e classe, 2,000 francs ; 1^{re} classe, 2,200 francs.

Institutrices stagiaires 1,100 francs ; 5^e classe, 1,200 francs ; 4^e classe, 1,400 francs ; 3^e classe, 1,600 francs ; 2^e classe, 1,800 ; 1^{re} classe, 2,000 francs.

M. Simyan a été chargé de rapporter ces différentes propositions. Il espère déposer un rapport avant la fin de la session.

Commission des Finances

La commission des finances a terminé hier l'examen des budgets des finances, de la marine, de l'instruction publique et des beaux-arts.

Sur le budget de la marine, la commission maintient 1 million 300,000 francs de réduction, dont 725,000 francs au chapitre : personnel des arsenaux, et 650,000 au chapitre : points d'appui de la flotte.

D'autre part, le ministre proposait dans son budget un renforcement du cadre des officiers mécaniciens. La commission estime qu'un projet spécial est nécessaire.

La commission a terminé l'examen des budgets de dépenses en acceptant le crédit de 27 millions voté par la Chambre pour le service des garanties d'intérêt et en approuvant les 300,000 francs d'économies réalisées par M. Milliès-Lacroix, rapporteur, sur le budget du chemin de fer de l'Etat, dont les prévisions de recettes sont, d'autre part réduites de 1 million.

La commission a apporté aux dépenses votées par la Chambre environ 9 millions de réductions, les plus importantes portant sur les budgets de la guerre, 4 millions ; de la marine, 1 million 300,000, et des colonies un million 800,000 francs. Elle a, d'autre part, affecté un relèvement de crédits de 1 million 800,000 francs au budget de l'intérieur (commissaires spéciaux.)

La France et le Siam

La nouvelle donnée par une dépêche de Bangkok au *Daily Mail*, d'après laquelle le Siam se préparerait à attaquer l'Indo-Chine, paraît tout à fait dénuée de fondement.

Au quai d'Orsay, on incline à croire que cette nouvelle tendancieuse est imaginée de toutes pièces, et qu'elle est due au dépit où est le Siam de voir que le gouvernement français ne veut plus se contenter de promesses dilatoires. En tous cas, des instructions très précises ont été données aux autorités indo-chinoises pour qu'elles se gardent soigneusement de faire le jeu de la cour de Bangkok.

Vers le Pôle Sud

M. Jean Charcot a décidé de faire porter son principal effort sur l'exploration des régions antarctiques occidentales (terre de Graham). Il sera naturellement forcé de faire un hivernage dans une baie qu'il recherchera entre les 65^e et 68^e degrés de latitude. Dès le printemps, il entreprendra une exploration par terre avec l'aide des chiens prêtés par les Argentins et qui ont déjà été d'un si grand secours à Nordenskjöld. Il continuera la campagne maritime en été et prévoit que le retour s'effectuera, sauf accident, au plus tard en mars 1905. L'expédition partira dans de bonnes conditions dans une huitaine de jours.

A PARTIR

DU

1^{er} JANVIER

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

NOTRE PROCÈS

Hier le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans les procès intentés par notre Directeur et par M. St. Destreil au journal l'*Action*, pour refus d'insertion de réponses.

M. St. Destreil obtient gain de cause, les gérants de l'*Action* sont condamnés à insérer sa réponse, à 50 francs d'amende, 30 francs de dommages-intérêts et en tous les dépens. Le retard apporté à l'insertion le rendra passibles de 1 franc par jour de dommages supplémentaires.

En ce qui concerne notre Directeur, le tribunal, semble admettre le droit de réponse du *Journal du Lot*, mais il lui refuse celui d'obtenir l'insertion de cette réponse parce qu'un tiers, (M. Pagès-Lechesne...) y est pris à partie d'une façon que le tribunal juge désobligeante.

Quel que soit l'étonnement que nous éprouvons en présence d'une pareille décision, — l'*Action* ayant fait défaut — nous ne récriminerons pas et nous porterons l'affaire devant une juridiction supérieure.

CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Si l'Orchestre Symphonique, qui s'est plus justement dénommé « Société de Concerts », n'a jamais d'autre mérite, ce qui est loin d'être exact, il aura eu au moins celui d'avoir créé ces soirées, dont celle d'hier est le type et auxquelles le public se rend en foule sinon compacte, du moins choisie, sans autre pensée que d'entendre d'excellente musique magnifiquement interprétée.

Le Concert du 5 Avril dernier est dans toutes les mémoires, celui du 14 décembre en aura été la suite naturelle et variée.

C'est là mieux qu'un pas : c'est une voie définitivement ouverte et dans laquelle le public pourrait bien s'engager d'enthousiasme à la suite de nos jeunes initiés.

Pouvait-il en être autrement avec un auxiliaire aussi précieux que notre compatriote Ph. Gaubert ? On l'a dit, celui-ci se souvient qu'il est Cadurcien, et s'en souvient efficacement, car c'est grâce à lui que l'Orchestre Symphonique comptait hier soir dans ses rangs les brillantes recrues qui l'ont conduit à la victoire.

Et ceci nous amène à parler des deux ouvrages que l'Orchestre a interprétés. M. Balliman, le talentueux auteur, qui en devait diriger l'exécution s'est trouvé empêché et retenu à Paris par une indisposition.

Nous pensons qu'il n'aurait pas eu trop à rougir de ses interprètes. Nos instrumentistes ont eu l'excellente et inespérée bonne fortune d'être solidement encadrés par des artistes de tout premier ordre qui, avec

Une bonne grâce dont il faut les louer sans réserve, ont bien voulu tenir leur partie dans l'orchestre, qui d'alto, qui de violon, qui de violoncelle.

Sans entrer dans l'analyse de l'Ouverture des Burgondes et de la suite : *Matinée d'été*, on peut dire qu'il s'y manifeste et, notamment, dans ce dernier morceau, un art sûr de compositeur tant par la valeur de l'inspiration mélodique que par la science des procédés harmoniques qui y sont répandus.

L'interprétation a été aussi suffisante que elle permettait le temps relativement restreint consacré aux études, et la forme de ces œuvres charpentées pour de grands et importants orchestres. Souhaitons qu'après une incursion sur un terrain aussi dangereux, l'Orchestre revienne à ses maîtres classiques, où il trouvera en symphonies des ressources plus conformes à ses moyens et non moins fertiles en beautés.

Et maintenant, jetons quelques fleurs « en touffes, sans les mettre en bouquet », à chacun de ces artistes qui ont tenu le public sous le charme par la diversité et l'ampleur de leurs talents.

Constatons les sons larges, pleins, clairs, parlant haut, et pourtant si mesurés dans leur amplitude, du violoncelle de M. H. Richer, en même temps que la perfection de la technique jamais aride, toujours enchanteresse. L'*Aria*, de Bach, et le *Cygne*, de St-Saëns, tous deux classiques au Concert, ont été fort goûtés, et la prédilection marquée de M. Richer pour le scattato dans l'aigu qu'il exécute avec une grande perfection, nous ont valu l'audition de deux œuvres d'un délicieux caractère : *Papillons* et la *Danse des Elfes*, de Popper.

Constatons la correction pleine de chaleur et le timbre vibrant de M. Plamondon. la souplesse de voix dont il a fait preuve en même temps que ses accents dramatiques et touchants dans l'air de *Carmen*, et la romance de Bemberg : *A toi*. Le public a bissé cette dernière et il y a plaisir à constater que le goût des foules ne s'égare pas toujours et va droit au beau, et combien les auditeurs ont été séduits par cette romance en forme de lied.

Il nous faut ensuite mettre bien en vue les hautes qualités de Mlle Duchêne. Sa voix, servie par un art parfait est un instrument merveilleux : c'est un charme et c'est une éloquence ; c'est l'expression même de l'éternelle passion, passion de mère, passion d'amante, et c'est en l'entendant, qu'on sent combien ce registre rare a dû tenter les compositeurs. Il faut mentionner son admirable exécution de *Amoureuse*, de Massenet, qu'elle a donné en bis.

Mais que dirons-nous de M. Grovlez sinon que nous ne savons ce que nous devons louer le plus chez lui de son talent ou de son dévouement. Pas une minute il n'a cessé d'être sur la brèche et pas une défaillance dans son jeu. Quelques personnes ont regretté de ne pas lui entendre jouer un ou deux morceaux de piano seul, elles en ont été dédommagées par l'audition de sa romance pour flûte et piano ; il sied d'ouvrir ici une parenthèse pour vanter l'étrange charme de cette œuvre dont l'idée se déroule tour à tour simple, rêveuse, (Est-ce Montmartre au petit jour ou la campagne du Nord en automne ?) puis subtile, légère, pleine de fantaisie, turbulente par instants, toujours curieuse par sa mélodie et la forme avancée de ses harmonies.

Mettrons-nous encore la modestie de Ph. Gaubert à l'épreuve ? Et pourtant il faut bien signaler son énorme succès comme flûtiste et la haute valeur de son trio pour flûte, violoncelle et piano, la deuxième œuvre que nous entendions de lui. Nous désirons qu'il voit dans l'accueil que lui a fait le public la récompense à ses mérites et aussi à son dévouement.

Le succès de ce concert a été, on peut le dire, très vif. La plus belle salle qu'on puisse rêver a fait des ovations à tous et il convient de rendre à chacun l'hommage qui lui est dû. Nous ne devons oublier ni ceux qui n'ont pas dédaigné de prendre rang dans l'orchestre, ni l'obligeante personne qui avait mis un excellent Erard à la disposition de la commission, ni enfin M. Barreau infatigable impresario et chef d'orchestre.

L'Avenue du Nord

Nous recevons, trop tard pour ce numéro, une réponse à l'article de M. Mazières.

Changement de foire

Un groupe de commerçants de notre ville ont adressé à M. le maire, une pétition demandant que la foire, qui ne doit être tenue

cette année-ci que le lundi 4 janvier, ait lieu le samedi 2 janvier.

Société Agricole et Industrielle du Lot

Séance du 12 Décembre 1903

Présidence de M. REY, Député du Lot, Président de la Société

Etaient présents : MM. Rey, Delbreil, Bras, Vinel, d'Arbouys ; Iches, de Fontenilles, Bru, Delvit, Dolis, Bouyssou, Dulac, Laporte, Breil, Rouquié, Querey, Berbié, Ilbert, D'Armand, Dalet, Carrié, de Grézels ; Delbré, Pardes, Prady, Delport, Combes, de Vire ; G. Martin, Carrié, de Labarre ; Bris, de Cabessut ; Vincens.

M. Bras, secrétaire adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté. M. le Président rappelle que dans la dernière séance la Société a émis un vœu tendant à ce que le Conseil municipal de Cahors veuille bien accorder une subvention pour le Concours d'animaux gras.

Le Conseil municipal a bien voulu accorder une somme de quatre cents francs à la Société, sous réserve d'observations présentées par une Commission déléguée à cet effet.

A la suite d'une entrevue qu'elle a eue avec le Bureau de la Société, la Commission du Conseil municipal a compris que la modification demandée était inapplicable. En conséquence les dispositions du Concours ne seront pas changées.

M. le Président rappelle également qu'une demande de subvention spéciale a été adressée à M. le Ministre de l'agriculture et laisse espérer qu'une solution favorable sera donnée à cette demande. A cet effet il donne lecture de la réponse de M. le chef de Cabinet du Ministre dans laquelle il informe M. le Président qu'une enquête immédiate a été ordonnée.

MM. Carlin, Bedrines, Bouysse et Bach sont admis à faire partie de la Société après avoir été présentés à la dernière séance.

Il sera donné connaissance à chaque candidat de l'admission dont il vient d'être l'objet.

MM. Boudou, Bénays et Mégès demandent à faire partie de la Société. Aux termes du règlement, il sera statué sur l'admission de ces membres à la prochaine séance.

L'assemblée émet ensuite deux vœux, l'un relatif à la protection des oiseaux utiles à l'agriculture et l'autre demandant que des primes soient accordées pour la destruction de toutes sortes d'animaux nuisibles.

MM. Pardes, Laporte et Dalet sont ensuite délégués par la Société pour assister à la session de l'Union des associations agricoles du Sud-Ouest.

L'assemblée aborde ensuite la discussion du nouveau règlement de la Société.

Les articles de ce règlement sont successivement votés avec quelques modifications.

Au cours de cette discussion, MM. Laporte et de Fontenilles demandent que la Société soit complètement séparée du Syndicat.

Après une assez longue discussion à laquelle prennent part presque tous les membres, le statu quo est maintenu sur la demande de M. Vinel, d'Arbouys, qui proteste énergiquement contre cette motion.

M. Combes, de Vire, au nom de la Commission de Viticulture, donne ensuite lecture de son rapport.

Sont proclamés lauréats :

1^{re} CATÉGORIE

1^{er} prix, M. Denègre à Gardes-St-Laurent 100 fr.

2^e prix, M. Lacaze à St-Paul-Labouffie 80 fr.

1^{er} prix supplémentaire, M. Bouysse à Concots 70 fr.

2^e prix supplémentaire, M. Darou Louis à Vire 60 fr.

3^e prix supplémentaire, M. Derrappé à Sauzet 50 fr.

2^e CATÉGORIE

1^{er} prix, M. Rous à Pradines 80 fr.

2^e prix, M. Redoulès P. à Cahors 60 fr.

3^e prix, M. Lafon Léon à Tourniac 40 fr.

1^{er} prix supplémentaire, M. Prady Henri à Roches 35 fr.

2^e prix supplémentaire, M. Espéret à Sabadel 30 fr.

3^e CATÉGORIE

1^{er} prix, M. Pillat à Pradines 60 fr.

2^e prix, M. Valette à Moncléra 40 fr.

3^e prix, M. Trémolières à Cahors 30 fr.

Rappels de primes : MM. Cagnac, Magot, propriétaires à Cahors et M^{me} Bessou propriétaire à Larroque-des-Arcs.

CHÊNES TRUFFIERS

1^{er} prix, M. Gélis à Catus 60 fr.

2^e prix, M. Sebal à St-Michel-de-Cours 50 fr.

3^e prix, M. Fraysse à Aujols 40 fr.

GRANGES

M. Bessières à Labéraudie 100 fr.

Syndicat agricole du Lot

Présidence de M. REY, Député du Lot

Samedi 12 décembre 1903, a eu lieu dans une des salles de la mairie de Cahors, la réunion générale annuelle des membres du syndicat agricole du Lot.

Cette réunion a eu lieu sous la présidence de M. le docteur Rey, député du Lot, président du Syndicat, assisté de MM. Delbreil, vice-président, Bouyssou, trésorier et Rodes, secrétaire général.

Après avoir dit quelques mots sur les bienfaits des Associations, M. le Président invite M. le Trésorier, à donner connaissance de la situation financière du Syndicat.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés.

M. Rodes donne lecture de son rapport sur la situation du syndicat.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal est adopté.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement du bureau.

Sont réélus par acclamation, M. Rey, Président.

M. Delbreil, Vice-Président.

M. Rodes, Secrétaire-général.

M. Bouyssou, Trésorier.

M. le Président fait observer qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un deuxième vice-président.

M. le Docteur Aymard est élu par acclamation, à l'unanimité des membres présents.

Après avoir émis les vœux relatifs à la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, et à la demande de création de primes pour la destruction de toute sorte d'animaux nuisibles, le syndicat, sur la proposition de divers membres émet le vœu que l'administration des Tabacs établisse l'autorisation pour les planteurs d'opérer la destruction partielle des feuilles niellées, sans être obligés de détruire le pied tout entier.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Tuzet.

Ce dernier le remercie tout d'abord d'avoir bien voulu l'inviter à prendre la parole devant les membres du syndicat.

Il profitera de cette occasion pour attirer l'attention des agriculteurs du Lot sur un point de vue trop souvent négligé par eux, qui est le point de vue commercial.

Il ne s'agit pas en effet pour le cultivateur d'obtenir de beaux produits, il s'agit surtout d'en retirer un bénéfice suffisant.

Il nous montre ensuite la situation de notre région rendue très difficile par la concurrence importante de pays organisés depuis bien longtemps.

Il explique qu'il ne s'agit pas de viser toujours et uniquement le marché de Paris, qui exporte lui-même l'excédent des produits reçus, dans le Nord et le Nord-Ouest de la France, mais qu'il y aurait lieu de s'organiser pour envoyer nos produits directement vers ces points.

Il indique ensuite les divers produits susceptibles de trouver dans ces pays un écoulement facile et rémunérateur et donne quelques conseils sur la nécessité absolue de soigner les emballages et de fournir des produits de qualité supérieure.

Il ajoute en terminant qu'il faut chercher surtout à tenir compte du goût des acheteurs.

M. le Président remercie M. Tuzet au nom du syndicat ; il se plaît à croire que cette communication ne sera pas la dernière.

Il invite vivement les membres du syndicat à étudier sérieusement ces questions.

Après quelques indications de M. Delbreil sur la culture du pois pour l'exportation, l'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance.

Société de Pisciculture du Lot

Samedi, 12 décembre, la Société de Pisciculture du Lot a tenu son assemblée générale de fin d'année, sous la présidence de M. Combarieu.

Au cours de cette réunion, le Président a fait connaître que certaines difficultés, aujourd'hui heureusement aplanies, avaient provoqué un retard dans la passation du bail

accordant à la Société la jouissance du 18^e lot de pêche, de Coty à Labéraudie, en exécution de la loi du 20 janvier 1902. Ce bail n'a pu être signé en effet que le 22 septembre 1903.

L'assemblée a décidé que les quittances seraient présentées aux sociétaires au commencement de l'année, en même temps que seraient remises les cartes-permissions de pêche. Toutefois, les sociétaires, qui le désireraient, pourront se libérer vis-à-vis du Trésorier, en deux paiements de 2 fr. 50 chacun, l'un en janvier et l'autre en juillet. Le nouveau type de carte-permission de pêche, pour l'année 1904, a été soumis à l'assemblée.

Au sujet de la surveillance du cantonnement de la Société, il a été décidé que des primes seraient attribuées aux agents de police ayant dressé des procès-verbaux dans toute l'étendue du cantonnement, entre Coty et Labéraudie. Le montant de ces primes a été fixé à 3 francs pour la ligne plombée, à 5 francs pour les cordes et filets en général, à 10 francs pour la petite trouille appelée vulgairement *Catel*. La prime pourra être doublée si le délit a été constaté pendant la nuit.

Des médailles en vermeil et en argent seront attribuées aux gendarmes auxquels les Règlements défendent d'accepter des primes en numéraire.

L'assemblée, sur la proposition de son Président a ensuite décidé, qu'en 1904, des immersions d'alevins de perches et surtout de gardons rouges seraient faites dans son cantonnement.

Ont été élus ou réélus membres du comité d'administration pour 1904 : MM. Combarieu, président ; Desprats, vice-président ; Bouzou, trésorier ; Aladel, secrétaire ; Bassoche, Delpech, Gleye, Lérin, Mazières, Pagès, Pélet, Tassart, membres.

Incendie

Hier soir vers 11 heures, un commencement d'incendie a éclaté dans la maison de M. Justy, menuisier, rue Brive.

Le feu avait pris dans le magasin, mais l'alarme à peine donnée, les pompiers de service au théâtre arrivaient sur les lieux et purent au bout de quelques instants éteindre ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont insignifiants.

La Basoche

Le vent est aux Associations, aux Sociétés de prévoyance : Toutes les corporations ont aujourd'hui leurs Sociétés de Secours mutuels, leurs Caisses de retraites.

L'Association professionnelle des clercs de notaires et d'avoués de France et d'Algérie « La Basoche » vient de créer une Caisse de retraites entre ses membres, réalisant l'un des points les plus importants de son programme. Les femmes des sociétaires sont admises comme participantes.

Les statuts sont envoyés à toute personne qui en fait la demande au Président de la Caisse de retraites.

Foire

La foire du 12 décembre a été assez importante ; les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 33 à 35 fr. les 50 kilos ; attelés, de 450 à 800 fr. la paire.

Porcs. — Porcs gras, de 45 à 49 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 25 à 40 fr., selon grosseur.

Moutons. — Moutons gras, de 75 à 80 cent. le kilo ; brebis pour l'élevage, de 35 à 40 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente, 150 hectolitres, vendu 130, prix moyen, 15 fr. 80 l'hectolitre. — Maïs en vente, 500 hectolitres, vendu 450, prix moyen, 10 fr. l'hectolitre. — Pommes de terres, 2 fr. 50 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, 60 cent. le demi-kilo ; poulets, 70 cent. ; dindes, 55 cent. ; lapins privés, 35 cent. ; canards, 70 cent. ; le tout le demi-kilo ; les œufs valaient 95 cent. la douzaine ; lapins de garenne, de 1 fr. à 1 fr. 75, selon grosseur ; perdreaux, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la pièce ; oies et canards morts, de 75 à 80 cent. le demi-kilo ; truffes de 3 fr. 50 à 4 fr. le demi-kilo.

Tribunal correctionnel

Audience du 14 décembre 1903

Chasse. — Le sieur Agrech Louis, âgé de 60 ans, berger à Limogne, inculpé de

chasse avec engins prohibés, est condamné à 50 francs d'amende.

Vol. — La dame C..., âgée de 29 ans, inculpée de vol de numéraire, de châtaignes, et de noix, est condamnée à un mois de prison.

Excitation de mineurs à la débauche. — La dame G..., âgée de 31 ans, aubergiste à Cahors, inculpée d'excitation de mineurs à la débauche, est condamnée à 3 mois de prison et 50 francs d'amende.

Théâtre de Cahors

C'est le Dimanche 20 Décembre prochain que sera donnée sur la scène de notre théâtre l'extraordinaire représentation de Michel Strogoff dont nous avons précédemment entretenu nos lecteurs.

Citer le nom de M. Max Bresson, du théâtre de l'Ambigu, dans le rôle de Michel Strogoff et celui de M^{me} Madeleine Blanchet, du théâtre de la Porte Saint-Martin et des tournées Coquelin aîné, engagée spécialement pour jouer celui de Marfa Strogoff.

Car M. DORIA, le consciencieux impresario, a tenu à encadrer cette pièce, comportant une importante mise en scène, par un matériel spécial, entièrement conforme à celui de la création.

Michel Strogoff doit être et sera certainement un grand, très grand succès dans notre ville.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — Grand concours de porcs gras. — A l'occasion de la grande foire grasse du 8 janvier 1904, qui attire tous les ans à Prayssac les éleveurs de toute la région, les primes suivantes seront distribuées :

- 1^{er} Prix, 25 francs
2^e » 20 »
3^e » 18 »
4^e » 15 »
5^e » 12 »
6^e » 10 »
7^e » 8 »
8^e » 7 »
9^e » 5 »
10^e » 3 »
11^e » 2 »

La distribution des récompenses aura lieu à la Mairie, à 3 heures. Les animaux devront être rendus sur le Champ de foire, à 11 heures du matin, heure à laquelle commenceront les opérations du Jury.

Le foirail sera abondamment approvisionné d'oies grasses, volailles de toutes sortes et foies gras.

CATUS. — Cours d'adultes. — Le corps enseignant des écoles publiques des garçons et des filles récrée scientifiquement les auditeurs nombreux qui se rendent aux séances du soir, par des projections lumineuses éloquentement expliquées par les maîtres ou maîtresses.

Les dernières séances ont été consacrées à des épisodes se rapportant au coup d'Etat du 18 brumaire et aux diverses phases de la fabrication du sucre. La prochaine séance sera employée pour des projections concernant les fables de Lafontaine personnifiées.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Encore un vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont soustrait une charrette appartenant à M^{me} Favory, propriétaire aux Pratjous, banlieue de notre ville, qui se trouvait à côté de la maison d'habitation.

En Appel. — La gendarmerie de Figeac a transféré samedi à Agen le repris de justice Jules Fabre, âgé de dix-neuf ans de Teyssieu, qui a relevé appel du jugement correctionnel, en date de samedi 5 décembre, le condamnant à six mois d'emprisonnement pour vol.

FOURMAGNAC. — Cours d'adultes. — A partir du 13 décembre courant, il sera fait dans la salle d'école un cours gratuit pour les adultes ; savoir : chaque jeudi et chaque dimanche, de 10 h à midi pour les jeunes filles et de 7 h à 9 h. du soir pour les jeunes gens.

Les travaux de semence étant terminés, le temps ne permettant guère de toucher à la terre en ce moment, nous engageons vivement tous les jeunes gens et jeunes filles de la commune à se rendre à ces cours aux heures respectives.

CAJARC. — La foire. — Notre foire du 10 courant a été relativement belle.

Cajarc n'a qu'à se féliciter de la prospérité toujours croissante de ses foires des 10 et 25 de chaque mois.

Rappelons à ce sujet que le 25 décembre courant étant jour de Noël, la foire, selon l'habitude, se tiendra le lendemain samedi 26.

Voici les cours qui ont été pratiqués : Place du Pont. — Œufs, de 95 cent. à 1 fr. la douzaine ; volaille jeune, de 50 à 55 c. ; volaille vieille, de 45 à 50 c. ; canards, de 55 à 60 c. ; lapins de garenne, de 30 à 35 c. ; le tout le demi-kilo ; oies grasses, de 75 à 80 c. ; canards gras, de 70 à 75 c. ; foies de canards, de 1 fr. 75 à 2 fr. 10 ;

foies d'oies, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 ; dindons, de 65 à 70 cent., le tout le demi-kilo.

Pigeons, de 70 à 80 c. la paire
Gibier. — Lièvres, de 75 à 80 cent. le demi-kilo ; levrauts, de 1 fr. 50 à 2 fr. 75 ; perdreaux rouges, de 1 fr. 75 à 2 fr. ; perdreaux gris, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; grives, de 35 à 40 c. ; merles, de 15 à 20 c. ; tourdes, de 30 à 35 c. ; geais, de 25 à 30 c., le tout la pièce.

Le marché de la truffe a été particulièrement animé ; dix quintaux furent enlevés en peu de temps : truffes, première qualité, de 3 fr. 50 à 4 fr. ; deuxième qualité, de 2 fr. 25 à 3 fr., le tout le demi-kilo.

A la halle. — Blé, première qualité, de 15 fr. 25 à 15 fr. 50 ; deuxième qualité, de 14 fr. 25 à 15 fr. ; maïs, de 11 fr. 25 à 11 fr. 50 ; haricots, de 18 fr. 50 à 19 fr., le tout l'hectolitre ; cerneaux, de 39 à 40 fr. ; noix, de 11 fr. 25 à 12 fr. 50, le tout l'hectolitre.

Pommes de terre, de 60 à 80 c. le quintal.

Au foirail. — Grande animation pour les porcelets. Bœufs de labour, de 575 à 650 fr. ; vaches de labour, de 300 à 400 fr. ; bœufs de Salers, de 650 à 850 fr. ; vaches de Salers, de 475 à 525 fr. ; bouvillons, de 225 à 275 ; génisses, de 150 à 200 fr., le tout la paire.

Chèvres, de 10 à 25 fr. pièce.
Viande de boucherie. — Bœuf, de 29 à 30 fr. ; vache, de 26 à 28 fr., les 50 kilos ; veau, de 70 à 80 centimes ; moutons de 70 à 80 c., le tout le kilo, poids vif.

Cochons gras, de 0 fr. 38 à 0 fr. 40 le kilo. Porcelets de 19 à 30 fr., suivant grosseur et âge.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Marché aux truffes. — 90 quintaux de truffes ont été apportés samedi et se sont vendus de 10 à 11 fr. 50 le kilo.

Les truffes sont belles et de première qualité, ce qui explique les succès de nos marchés auprès des grands fournisseurs.

SOULLAC. — Cours d'adultes. — Les cours d'adultes commenceront, pour les jeunes filles, le 20 décembre, et pour les jeunes gens, le 15 décembre. Ils auront lieu, pour les jeunes filles, tous les dimanches, de une à trois heures de l'après-midi, pour les jeunes gens, le mardi et vendredi de chaque semaine, de huit à neuf heures et demie du soir.

On peut se faire inscrire dès aujourd'hui à l'école des filles et à l'école des garçons.

LAVERCANTIERE. — Foire. — La foire de Lavercantière tenue hier a été favorisée exceptionnellement par le temps mais contrariée commercialement par sa coïncidence avec la foire de Gourdon.

Cours pratiqués : Bœufs 34 à 35 fr., les 50 kilos. Moutons 0 fr. 75 à 0,80 le kilo.

Porcs achetés à forfait (baisse).
Foies d'oies 2 à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.
Truffes 3 fr. à 4 fr. 50 le 1/2 kilo
Œufs 1 fr. la douzaine.
Gibier et volailles cours ordinaires.

BULLETIN FINANCIER

La séance n'a guère présenté d'intérêt au point de vue des affaires qui ont été très calmes.

Le public ordinaire de la Bourse s'est beaucoup plus occupé de visiter les nouvelles salles ouvertes depuis ce matin et les installations des services du téléphone et du télégraphe.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 98,57 et l'amortissable à 98,70.

Le Comptoir National d'Escompte cote 603 ; le Crédit Foncier à 702 ; Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.130 et la Société Générale à 627.

Parmi nos chemins, le Lyon clôture à 1.422 et le Nord à 1.878.

Le Suez se retrouve à 4.112. L'Extérieure reste offerte à 89,15 ; l'Italian clôture à 104,25 ; le Portugais à 65,15.

Le Turc Unifiée est à 89,45 et la Banqu Ottomane à 604.

Le Rio sans changement est à 1.258. La Paramatta est ferme à 67,50. La Tharsis cote 127.

Parmi les Mines d'Or ; la Cassinga se négocie à 60 fr.

La Cie d'assurances contre les accidents l'« Eternelle » cesse l'assurance des risques nouvelle loi. Cette décision ne porte aucune atteinte à l'ensemble de ses garanties. Cette honorable Cie, bien connue par la loyauté avec laquelle elle a toujours exécuté ses engagements, donne, avec le concours de son puissant réassureur, la Cie « La Continentale », un nouvel essor à toutes ses autres opérations d'assurance « Accidents, Vol et Grêle. »

LES PERSONNES

atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névralgie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATTRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Extrait de Virginie qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le facon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Bulletin météorologique

Table with 5 columns: DATES, TEMPERATURE (maxima, minima), Pression atmosphérique (réelle, au niveau de la mer), Temps, Pluie. Rows for 13 Dim, 14 Lundi, 15 Mardi.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie. D' HERBEAU

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING (Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSE)

TROISIEME PARTIE LE BEAU SPAHIS

XII

Une nuit

— Ne faites pas de bruit, dit-elle à voix basse, elle dort. Elle ouvrit doucement la porte de façon à leur permettre d'entrer et passa la première, suivie par eux. Rose, s'appuyant sur le bras de son frère, était pâle et tout son corps tremblait. Elle fut conduite près du lit, où un être humain dormait, immobile. Un nuage de larmes obscurcissait ses yeux, et pendant un moment elle ne put rien voir, mais quand il se fut éclairci, pour la première fois depuis sept années, Rose-Marie Dantrée revit le visage de son mari.

Sa vue n'avait rien de révoltant ou de terrible. Pendant le sommeil, son ancienne beauté revenait avec le calme et la tranquillité. Un

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

de ses bras supportait sa tête, il n'était ni vieilli ni amaigri, il avait peu changé. Son profil classique était tourné vers eux, ses longs cils noirs portaient leur ombre sur ses joues, ses lèvres s'enroulaient comme pour un sourire, et sa chevelure noire, brillante, ondulée se séparait sur son front.

Il paraissait beau, ainsi endormi, et, dans le cœur de Rose, l'ancien amour se réveilla.

Tous ses griefs étaient oubliés... elle ne se rappelait qu'une chose c'est qu'elle avait été sa femme et qu'il l'avait aimée. L'attendrissement se peignit sur son visage et elle tomba à genoux.

— Gaston !... Gaston ! murmura-t-elle en palpissant.

Il tressaillit dans son sommeil ; ses grands yeux noirs, légèrement enfoncés dans leurs orbites, s'ouvrirent et il la regarda. Lorsque son regard rencontra le sien, toute trace de vie disparut de son visage, elle recula et tomba en arrière... son frère la reçut dans ses bras.

— J'aurais dû savoir que l'épreuve serait trop forte pour elle, dit-il. Je n'aurais pas dû la laisser venir.

Elle était sur la pelouse, devant la maison, quand elle revint à elle ; son frère lui baignait les tempes et la tenait dans ses bras. Elle le regarda dans les yeux, éclata en sanglots, et cacha son visage sur sa poitrine. Il était patient et doux pour elle, et il la laissa pleurer en paix. Puis il se baissa et l'embrassa.

— Si tu es prête, Rose, nous partirons

maintenant, dit-il, il ne faut pas le revoir... Cela ne peut rien produire de bon, son cas est désespéré... Il ne reconnaît personne, et quand il est surexcité, il donne beaucoup de mal à ceux qui le soignent, dit la vieille femme. Alors, Rose, sois brave, c'est dur pour toi, mais la vie est dure pour chacun de nous. Puisqu'il nous faut supporter nos peines du moins, supportons-les bravement.

Elle obéit sans dire un mot, elle abaissa son voile sur son visage et sous ce voile elle pleura en silence. De nouveau le long et pénible trajet s'accomplit dans un silence de mort. Leurs pensées à tous deux étaient trop tristes les sentiments qui les agitaient trop profonds, pour s'exhaler en paroles, et tous deux éprouvèrent comme une sorte de soulagement, quand ils arrivèrent enfin à la porte de la Rose d'Argent.

Lanty et les bagages étaient à l'hôtel. Les bagages étaient prêts à partir pour le chemin de fer, mais on ne voyait Lanty nulle part. Le son de sa voix dans la cour guida néanmoins son maître. Il n'y avait pas à se tromper sur les accents mielleux de Lafferty.

— Voyons, console-toi, mais je te reviendrai et je t'épouserai, peut-être, si je ne trouve personne qui me plaise mieux que toi. Je te l'assure, j'ai le cœur tout brisé, c'est positif. Allons, à quoi sert de pleurer et de crier comme ça... ? Tu pourras m'écrire pendant mon absence, n'est-ce pas une consolation ? sur ma foi tu as une bonne main pour écrire... à rendre des points au maître d'école de Ballynahaggart. Adresse moi des lettres ainsi...

Monsieur Lanty Lafferty, aux soins de son maître en pays étranger. Allons, ne fais pas d'esclandre, et ne nous mets pas toute la paroisse sur le dos. De près ou de loin, ne suis-je pas prêt à te rester attaché, Suzanne, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ? Voyons. Douterais-tu de moi ? Je te jure que c'est la vérité... Que je m'en aille au tombeau, les pieds devant, si ce n'est pas vrai.

Lafferty et la fraîche fille d'auberge étaient cachés derrière un arbre : Lafferty assis sur un tonneau, et Suzanne debout, et fondant en larmes... c'était une scène d'amour indubitablement. Les réponses de Suzanne étaient impossibles à saisir, mais tout ce que disait son amant était facile à entendre pour quiconque aurait voulu écouter.

Apparemment, Lafferty n'avait pas été trop satisfait de ses observations, car il répliqua à l'instant en élevant encore la voix :

— Pourquoi je ne le quitte pas, n'est-ce pas ? Eh bien ! sur ma conscience, il y a bien des jours que je l'aurais quitté, lui et sa vie de soldat et de marches perpétuelles, si j'avais trouvé un enfant de l'Irlande en qui je puisse avoir confiance. Mais vois-tu... il y a encore cela... comme une balle, un boulet ou la pointe d'une lance peuvent d'un moment à l'autre, couper court à sa vie vagabonde de soldat, je suis toujours à l'affût pour lui fermer les yeux pour le faire enterrer décentement et veiller à ce qu'il ait une pierre au-dessus de sa fosse, comme il convient à un O'Donnell. Mais la chose est certaine, c'est un secret, fais-y bien

attention... Sa Seigneurie le voit d'un bon œil elle l'aura pour mari, maintenant ou dans un temps très court, et, sur ma foi, s'il est à moitié aussi difficile à contenter et à moitié aussi désagréable entre ses mains qu'il l'est entre les miennes, elle sera bientôt lasse et tristement mécontente de son marché. C'est à deux genoux que je viendrais, à l'instant, si l'herbe n'était pas humide et si je n'avais pas peur des rhumatismes, te demander si tu consens à devenir madame Lafferty. Sur ma parole, ce n'est pas à plus d'une demi-douzaine de femmes en ce monde que j'en ai dit autant.

— Lanty, drôle, seras-tu donc toujours en retard ? cria la voix de son maître. Arrive à l'instant, il n'y a pas une minute à perdre.

— Oh ! c'est lui, pour sûr... embrassons-nous, Suzanne, et reçois mes souhaits de longue vie, jusqu'à ce que je revienne.

On entendit le bruit des deux baisers retentissants, et alors Lafferty apparut en courant au coin du bâtiment et ayant l'air aussi tranquille que s'il n'était rien arrivé... il se précipita vers la voiture en criant :

— Je viens, monsieur, je viens. Votre Honneur... N'ayez jamais crainte que je n'arrive pas à temps. Je serai à la station avec la rapidité du vent.

Il était bien juste temps de charger les bagages sur la voiture, de payer la note de l'hôtel, et de partir pour la station.

Ils arrivèrent à temps pour prendre le train. O'Donnell n'avait pu trouver un moment pour

écrire à lord Ruysland l'explication promise. Il lui fallut remettre l'accomplissement de sa promesse à son arrivée à Londres.

— Je ferai aussi bien de lui tout dire, telle fut la solution à laquelle arriva le chasseur d'Afrique, et de le supplier de la laisser en repos. Sir Richard lui-même, quand il saura qui elle est et qu'il aura reçu son argent, n'aura guère envie de persécuter plus longtemps Catherine Dangerfield... Et elle n'ose pas venir avec moi, par intérêt pour elle-même... Voilà ce que je ne comprends pas.

Il était très tard quand les lumières de la grande cité brillèrent à leurs yeux. Ils se firent conduire directement au tranquille petit hôtel de famille, et malgré l'heure avancée, le capitaine O'Donnell se mit à écrire la lettre qu'il avait promise à lord Ruysland, et qu'il mit immédiatement à la poste.

Il lui dit, dans tous ses détails, l'histoire de ses soupçons... sa visite nocturne au Trou-Perdu, quand le comte l'avait vu accompagner mademoiselle Herculane chez elle... la cicatrice à la tempe... l'ouverture du cercueil... la confirmation irrécusable de ses soupçons... les témoignages accumulés établissant qu'elle n'était autre que Catherine Dangerfield, si injustement traitée et éprouvée par de si longues souffrances.

« Les fautes, elle a été forcée de les commettre, écrivit-il, ses vertus lui appartiennent, à l'heure de son triomphe, elle renonce à tout, elle avoue tout, et renvoie l'argent à sir Richard Dangerfield... elle est partie maintenant laissez-la en repos. Elle a assez souffert pour

avoir expié même de plus grands méfaits que les siens.

« Je crois qu'elle a fait encore un bien plus grande renonciation... Je crois qu'elle a détruit, où m'a fait détruire le papier qui aurait prouvé sa naissance. Ce papier portait comme suscription : *Confession de Henriette Harmand*, et maintenant que j'ai eu le temps de réfléchir sur ses paroles, je crois que ce papier prouvait sa filiation.

« Autant que j'ai pu comprendre, cette Henriette Harmand était sa nourrice, et, pour des raisons personnelles, elle mit un autre enfant à sa place, l'emmena avec elle, et en France la donna à sir Jonh Dangerfield. L'établissement de ses droits, a-t-elle dit, n'apporterait que du malheur, le chagrin et la honte à son père, les souffrances et la disgrâce à celle qui occupe sa place.

« Ainsi donc, au moment de récolter les fruits de son labeur, elle a volontairement détruit sa dernière espérance, et est retournée dans le monde pour y vivre de son travail, laissant une autre usurper le nom et la position qui lui appartiennent. De moins grands sacrifices ont été qualifiés de martyre. Si vous la rencontrez jamais, milord, soyez un ami pour elle, ce que j'aurais voulu être, si elle me l'avez permis. »

On était au mois d'août, et l'aube commençait à poindre, lorsque le capitaine O'Donnell mit sa lettre à la poste. Deux heures plus tard, comme il déjeunait avec sa sœur, le fiacre qui devait le conduire à la station de London Bridge, étant déjà à la porte, un jeu-

ne garçon, employé du télégraphe, s'approcha de lui, tenant une enveloppe jaunie à la main.

O'Donnell brisa le cachet et ouvrit la dépêche... C'était un télégramme daté de la Nouvelle-Orléans et qui, en une douzaine de mots changeait toute la face de sa vie.

« Edmond O'Donnell,

« Ma femme et mon fils sont morts ; pour l'amour de ciel, venez et amenez Rose.

« Louis de LANSAC »

XIII

Lord Ruysland, sans savoir pourquoi, obéit à Edmond O'Donnell et ajourna la visite domiciliaire au Trou-Perdu.

— Il n'entre pas dans la nature de O'Donnell de se laisser gouverner par une impulsion sentimentale. Il a généralement de sérieuses raisons pour tout ce qu'il fait et tout ce qu'il dit. Je me demande ce que signifient toutes ses protestations de compassion et de sympathie... C'est une belle femme, et d'une beauté peu commune, mais ce fier officier n'est pas homme à se laisser influencer par cela. J'attendrai jusqu'à ce que j'ai reçu sa lettre, tout au moins, j'espère ne pas tarder à la recevoir, car, en vérité, je me sens pris de curiosité comme une femme.

Il faisait son tour habituel autour du grand étang, l'esprit très bourelé, et il attendait la cloche annonçant le dîner.

(A suivre.)

Bibliographie

Les Animaux Domestiques

UNE MERVEILLE DE BON MARCHÉ

Un ouvrage qui doit être dans toutes les familles

Il n'existe personne qui n'aime pas les animaux. Le succès éclatant et universel des ANIMAUX VIVANTS DU MONDE l'a prouvé de nouveau. Ce succès énorme et extraordinaire nous a encouragés d'entreprendre la publication de ce nouvel ouvrage :

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

lequel fera suite aux « Animaux Vivants du Monde », puisque dans le règne animal ils sont et resteront les chéris de l'homme : Le Cheval orgueilleux, le Chien fidèle, le Chat affable vivent avec la famille, comme les meilleurs amis. Nous avons bien donné de tous les Animaux Vivants une description concise et à grands traits, mais nous nous proposons de donner dans

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

une description minutieuse, détaillée, intime et familiale, pour ainsi dire, de ces compagnons qui sont souvent une aide dans la vie quotidienne.

Cette description ne sera pas sèche, au contraire, sous une forme amusante et populaire elle nous fera savoir comment il faut élever, soigner, employer ces animaux, comment on peut développer leur intelligence, cultiver leur raison et ce qu'on peut en obtenir avec une éducation attentive et une instruction d'après des règles fixes. L'ouvrage

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

sera non seulement un livre de grande utilité mais encore un ouvrage de grand luxe.

Grâce à la photographie, il nous sera possible de donner des images des animaux en action, des instantanés qui donneront plus de vivacité, plus d'attraction aux illustrations qu'un artiste serait capable de le faire.

Nous comptons que ceux qui s'intéressent à la vie animale, et qui se donnent beaucoup de peine pour la protection de nos amis fidèles, qui recommandent à tout le monde de les traiter doucement et avec tendresse, donneront leur appui et leur encouragement à cette belle publication.

L'ouvrage édité par les procédés modernes, sur beau papier couché, comprendra 12 fascicules de 32 pages chacun, renfermant plus de

500 Illustrations et 13 planches en couleur. Le premier fascicule a 40 pages et 2 planches en couleur.

Prix de chaque fascicule : 75 centimes

On peut souscrire à l'ouvrage complet, expédié franco, au fur et à mesure de l'apparition des fascicules, contre un mandat de dix francs adressé à l'éditeur

E. FLAMMARION, Rue Racine 26, Paris

1904 Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

PRÉCÉDÉ D'UNE

HISTOIRE DU QUERCY

GALIOT DE GENOUILHAC

Grand Maître de l'Artillerie

PRIX : 0 fr. 60

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti

TRANSFORMATION DU CABINET DENTAIRE

DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION

Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir

9, rue du Lycée, 1^{er} étage

COMMERCE DE BOIS

FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.

d^o hêtre, 2 fr. 50 d^o

Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d^o

d^o d^o 25, 1 fr. 35 d^o

Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d^o

d^o d^o 25, 1 fr. 80 d^o

Parquets mêlée 28/30, 2 fr. d^o

d^o d^o 25, 1 fr. 75 d^o

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS. — L'AUDE.

Excursions en France

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

De Paris à Tours.

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landernau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Eygurande à Aurillac.

Une plaquette *Album de photographies-Souvenir de mon voyage en Touraine*, est également mise en vente dans les principales gares au prix de 1 franc.

Pour recevoir franco ces publications, ajouter à la lettre de demande 0 fr. 05 pour le Livret-Guide, 0 fr. 35 pour chacune des autres brochures, 0 fr. 30 pour chacun des itinéraires géographiques et 1 fr. 15 pour la plaquette *Album de photographies*.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Am-

boise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n^o 108 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefite-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

VIENT DE PARAÎTRE

ALBERT GRIMAUD

LA RACE ET LE TERROIR

Anthologie des Poètes du clocher

MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL

Fort volume in-8 (24x16), 500 pages : 6 fr.

Franco : 6 fr. 75.

S'adresser : 1, rue des Capucins, Cahors

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire gérant : A. COUSLANT.